

Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2026

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°14 du 3 avril 2026, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Daniel Droux, Syndic.

Membres du Conseil communal : Déborah Büchli, Roch-Philippe Charles, Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Marie-Claude Maillat Jobin, Céline Python.

Scrutateur : Pascal Ruschetta

Présents/tes : 25 citoyennes et citoyens à 19h30 à l'abri PC à Mézières.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 2

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Comptes 2025
 - 2.1. Comptes de résultat
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Comptes des investissements
 - 2.4. Rapport de la Commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2025
3. Informations communales
4. Divers

À 19h32, M. Daniel Droux, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

M. le Syndic nomme 1 scrutateur : Pascal Ruschetta

L'ordre du jour n'appelant pas de questions, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2025

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté
oui : 25 non : 0 abstention : 0

Remerciements à la secrétaire pour la rédaction du PV.

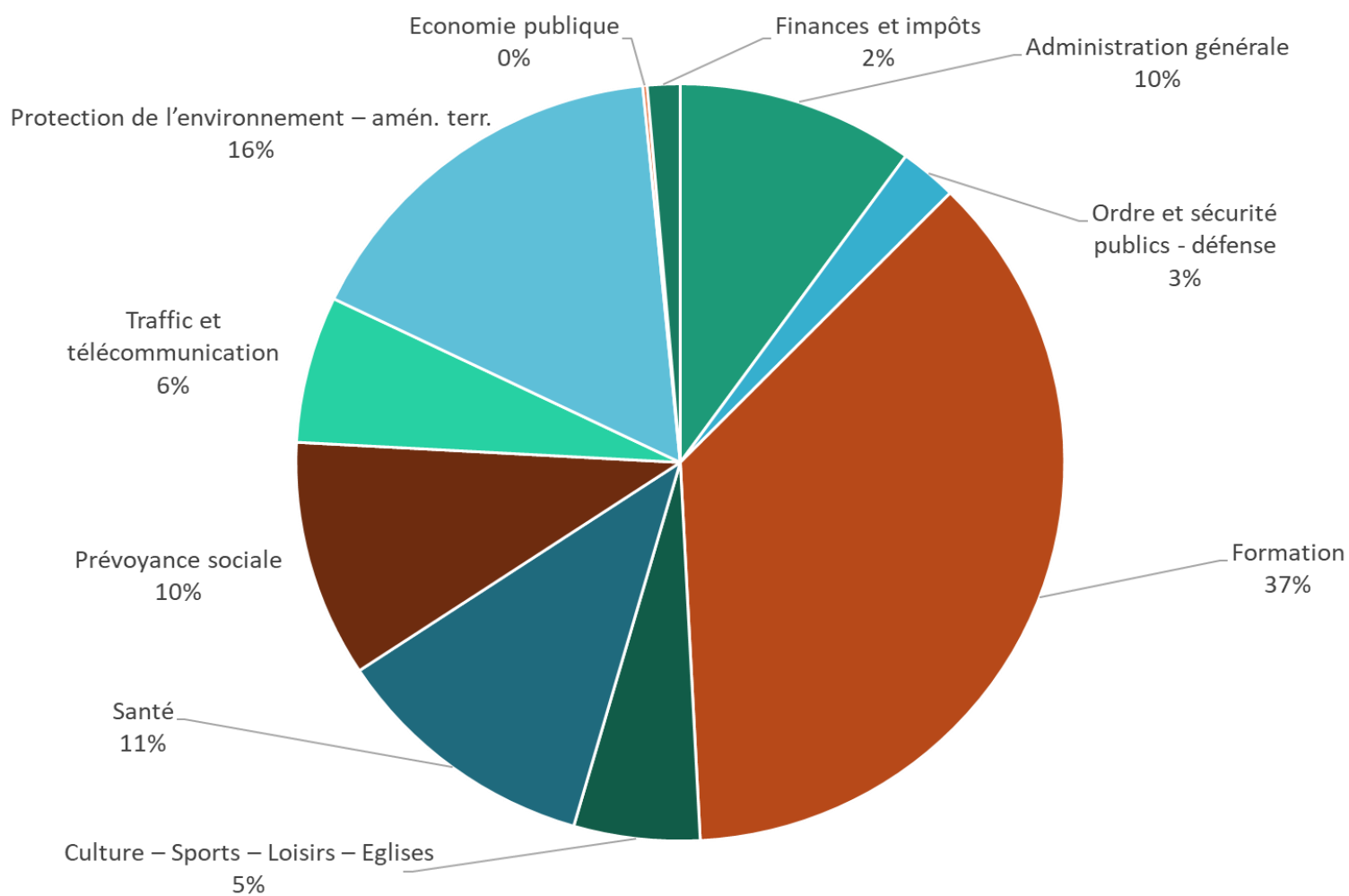
2. Comptes 2025

2.1. Comptes de résultat

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles pour présenter les comptes.

M. Charles commence par commenter 2 graphiques :

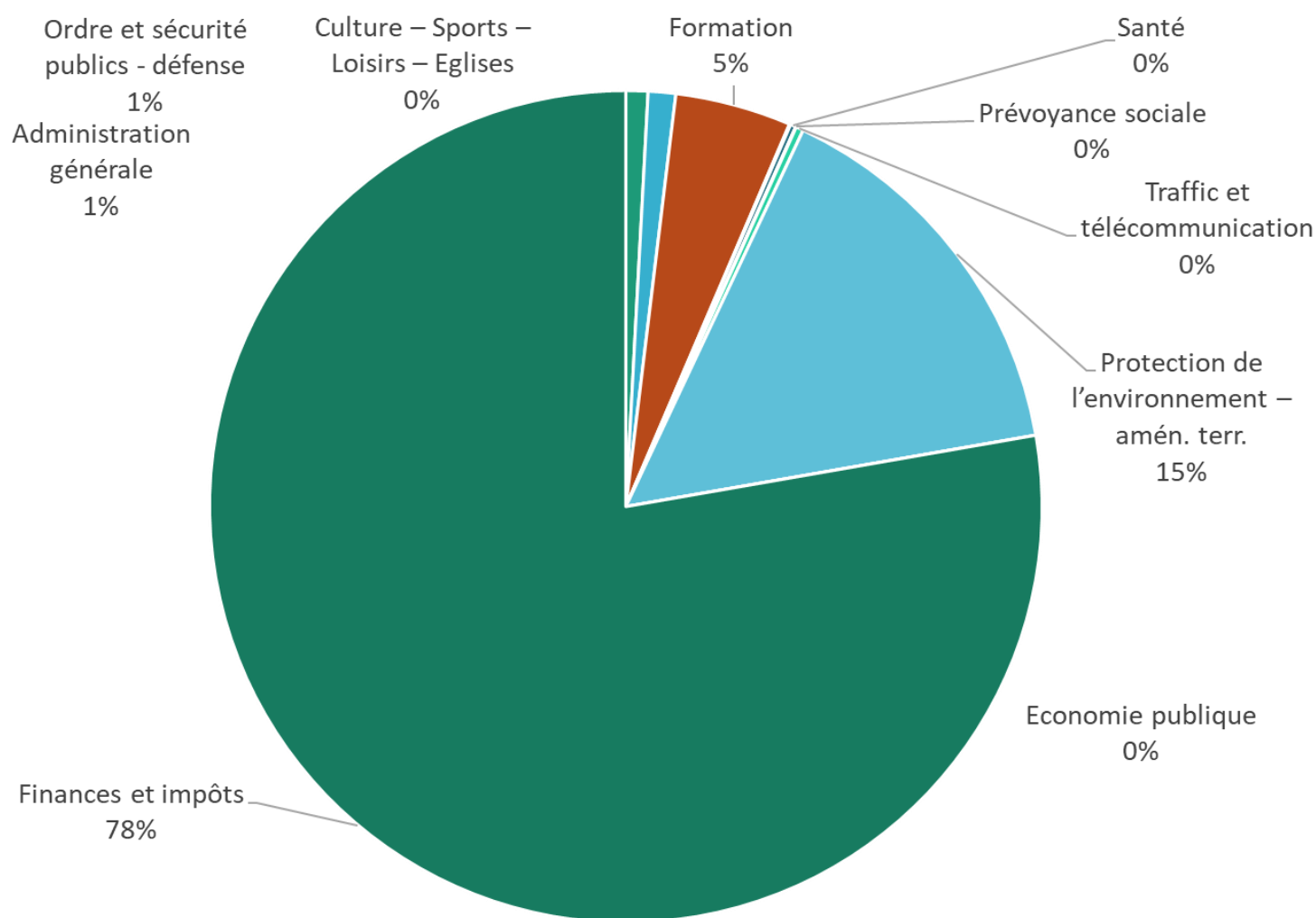
Répartition des charges 2025



Le plus gros dicastère au niveau de la commune est la formation. Il y a également la protection de l'environnement et aménagement du territoire, avec les eaux. Et la santé, c'est la participation dans les EMS par exemple, qui peut prendre une grande part de notre budget.

L'administration générale, c'est 10%, ça représente à peu près 400 000 francs. Ce sont les salaires de l'administration et ce genre de choses.

Répartition des revenus 2025



Les revenus principaux sont les impôts.

La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, ce sont les taxes sur l'eau et les déchets. Il y a également une petite partie formation, ce sont les revenus de l'accueil extrascolaire, participation des parents, subventions.

M. Charles passe ensuite en revue tous les chapitres des comptes de résultat, les commente et explique les principales variations.

	COMPTES 2025		BUDGET 2025	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	532,413.12	44,496.45	565,249.00	37,850.00
Excédent de charges		487,916.67		527,499.00
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	128,302.05	55,682.95	129,642.00	50,495.20
Excédent de charges		72,619.10		79,146.80
FORMATION	1,961,169.75	235,382.65	2,037,462.10	200,577.55
Excédent de charges		1,725,787.10		1,836,884.55

CULTE, SPORT ET LOISIRS	282,701.55	2,350.00	300,169.25	16'400.00
Excédent de charges		280,351.55		283,769.25
SANTÉ	600,285.65	10,997.50	661,560.70	11'000.00
Excédent de charges		589,288.15		650,560.70
PRÉVOYANCE SOCIALE	539,434.20	1,214.10	591,135.90	1,202.90
Excédent de charges		538,220.10		589,933.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	334,063.33	15,177.50	373,864.10	11,341.50
Excédent de charges		318,885.83		362,522.60
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	870,489.10	795,665.85	646,362.30	555,446.00
Excédent de charges		74,823.25		90,916.30
ÉCONOMIE PUBLIQUE	9,617.00	0.00	18,005.25	0.00
Excédent de charges		9,617.00		18,005.25
FINANCES ET IMPÔTS	73,552.50	4,056,316.22	29,469.85	4,288,954.20
Excédent de produits	4,097,508.75		4,259,484.35	

Explication des variations principales

Administration générale

Petit dépassement sur les jetons de l'exécutif (répartition entre les différents dicastères)

Support informatique : formation suite à la mise en place du nouveau règlement des eaux

Economies sur l'ensemble du compte :

- CHF 5'000.- sur les frais de réception
- CHF 2'000.- sur le matériel informatique
- CHF 2'500.- sur le repas de fin d'année qui s'est fait au début de cette année
- CHF 3'900.- sur les frais de formation
- CHF 12'000.- sur les frais d'entretien

Ordre et sécurité publics, défense

Petit chapitre en volume. Très peu de différence.

M. Michel Mettraux demande en quoi consistent les revenus dans ordre et sécurité. Serait-ce les plaques OCN ?

M. Roch-Philippe Charles répond que oui, ce sont des taxes. Et que la commune reçoit bien une participation du canton pour les plaques d'immatriculation des voitures.

Formation

Très gros chapitre, c'est une grosse partie du budget, mais avec de bonnes surprises.

L'AES fonctionne plutôt bien avec plus de participation des parents et des subventions reçues. Le changement des plages horaires a permis d'optimiser un peu les revenus. Ce qui fait que l'investissement de la commune n'a été que de CHF 25'000.- cette année. L'AES est bien fréquenté, on a même dû augmenter les places.

Ensuite, il y a eu des dépenses moins importantes que prévues, comme par exemple pour la gestion du CO pour lequel la commune a reçu CHF 50'000.- en retour.

Le résultat de ce chapitre est plutôt positif.

Culture, sport et loisirs

Beaucoup de charges liées : Bicubic, etc.

Santé

Gros chapitre, mais bénéficiaire malgré tout car nous avons également reçu un montant en retour de la part du RSG.

Mme Déborah Büchli explique qu'il est constaté que toutes les associations comme le CO, le RSG ou d'autres ont des restitutions. Il leur a été demandé explicitement de mieux budgétiser pour l'année prochaine. Car les communes resserrent leurs dépenses lors des budgets et que peut-être il y a des choses qui pourraient être mieux anticipées.

M. Roch-Philippe Charles ajoute qu'effectivement, toutes ces associations intercommunales essaient de se protéger en budgétisant un petit peu large pour éviter les surprises négatives qui seraient assez graves pour les communes si elles n'étaient pas budgétisées. Mais cela génère risque inverse, c'est-à-dire des surprises positives. Et les communes doivent essayer d'ajuster cela.

Prévoyance sociale

Mme Déborah Büchli informe que dans le canton de Fribourg, les aides sociales financières sont remboursables. Lorsque des bénéficiaires ont à nouveau des revenus ou perçoivent l'assurance invalidité, il y a des remboursements aux communes et c'était favorable cette année.

Trafic et télécommunications

Le service hivernal continue de baisser. Faut-il réajuster ce montant à l'avenir ? La météo est malgré tout difficile à prévoir.

Le salaire du personnel technique a été comptabilisé sur le chapitre suivant. Des ajustements seront à faire à ce niveau.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- **Approvisionnement en eau**

Obligation d'équilibrer ce chapitre.

CHF 30'000.- : Economies sur l'achat d'eau et moins d'entretien et de réparations.

CHF 147'000.- : Attribution au financement spécial de maintien de la valeur. La commune a l'obligation de mettre sur un compte spécial une certaine somme tous les ans afin de provisionner en cas de grosses maintenances.

CHF 14'000.- : Attribution au financement d'équilibre du compte.

Augmentation des rentrées car il y a une double facturation en 2025. Elle a été faite sur 18 mois au lieu de 12, ceci pour éviter à l'avenir deux taux de TVA sur la même facture en cas de changement de taux. Dès 2026, la facture se fera de janvier à décembre, donc sur 12 mois comme normal.

- **Protection et évacuation des eaux**

Obligation d'équilibrer ce chapitre. C'est la même mécanique que pour l'approvisionnement en eau, avec également une facturation sur 18 mois et l'attribution au financement spécial de maintien de la valeur et l'attribution au financement d'équilibre du compte.

- **Gestion des déchets**

Obligation d'équilibrer ce chapitre par les taxes à au moins 70%. On n'a pas le droit de passer en dessous. Les revenus, ce sont les taxes, et les charges, ce sont les coûts de la gestion des déchets.

M. Silvio Keller explique qu'il y a une économie sur les trajets, car auparavant, les bennes partaient à Rosé, alors que maintenant, elles sont traitées au Centre de tri à Romont. Le trajet étant moins long, il y a une optimisation du coût de transport.

Économie

Pas de commentaire. Tout petit chapitre.

Finances et impôts

Impôts ordinaires

M. Roch-Philippe Charles informe qu'il avait été décidé d'un commun accord avec la Commission financière d'évaluer les impôts de manière plus optimiste au niveau des rentrées. Ça s'est mieux passé que l'année précédente, mais pas aussi performant qu'espéré.

D'où un montant en moins d'environ CHF 400'000.- qui provient des CHF 460'000.- qui manquent sur l'estimation des impôts sur le revenu des personnes physiques.
 Difficulté également à prévoir les impôts sur le revenu des années précédentes, car il y a un décalage avec les avis de taxation et un correctif l'année suivante seulement.
 Cela devrait être compenser l'année prochaine, mais cela démontre que l'augmentation des impôts s'avérerait nécessaire.

Impôts spéciaux

Pas beaucoup de visibilité, car ce sont des impôts irréguliers. La performance a été meilleure que prévu. Mais la prévision est compliquée et on travaille plutôt avec des valeurs moyennes.

Immeuble du patrimoine financier

Pas de commentaire. Petite différence.

Récapitulation comptes de résultat 2025

Déficit de 161'000.-.

Excédent de charge : 114'000.- puisés dans la trésorerie pour équilibrer les comptes.

Sur un budget de 5 millions, l'exercice est plutôt positif, mais confirme que remonter les impôts étaient nécessaires.

C'est la 2^{ème} année où les comptes sont négatifs après quelques années très positives.

M. Denis Davet ajoute qu'il a été indiqué que les CHF 114'000.- ont été puisés dans la trésorerie. Mais il ne faut pas oublier les amortissements qui ne sont pas des dépenses, ce qui compense quelque peu.

M. Michel Mettraux demande s'il y aura encore des surprises avec MCH2.

M. Roch-Philippe Charles répond que cela fait depuis 2022 qu'il y a MCH2 et que c'est tout bon.

Il n'y a plus de questions.

2.2. Rapport de la Commission financière

La Commission financière fera son rapport au point 2.4.

2.3. Investissements

M. Roch-Philippe Charles présente les comptes.

	COMPTES 2025		BUDGET 2025	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
FORMATION	15,560.00		50,000.00	
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	73,336.80		298,000.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	13,062.45	74,533.90	767,570.00	
FINANCES ET IMPÔTS	74,533.90	101,959.25		
Récapitulation	176,493.15	176,493.15	1,115,570.00	

Formation

- Etude école Mézières

Frs. 15,560.00

M. Charles donne la parole à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Mme Maillat Jobin explique que les CHF 50'000.- budgétisés étaient pour différentes études. Les études globales de base ont été faites quoi qu'il se passe par la suite. Pour des études plus détaillées, il faut tout d'abord savoir quel sera l'usage du bâtiment.

Trafic et télécommunications

- Elargissement Route de Villariaz (report) Frs. 38,000.00
- Eclairage public / remplacement luminaires (report) Frs. 35,336.80

M. Silvio Keller informe que ces investissements sont clos.

Pour le remplacement des luminaires, c'était un projet sur plusieurs années, d'un montant global de CHF 100'000.-. Il a été dépassé de CHF 10'000.-, car avec le temps et le Covid, il y a notamment eu une augmentation du prix des matériaux.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Crédit étude mise en séparatif quartier Broillet (report) Frs. 11,328.45
- Déchetterie verte Frs. 1,734.00

Produits

- Subventions réservoir La Pâla (report) Frs. 50,000.00
- Taxes de raccordement EP + EU Frs. 24,533.90

M. Daniel Droux explique que la commune a déjà reçu 80% des subventions pour le réservoir de La Pâla. Des documents sont encore à transmettre avant de recevoir le solde.

Concernant le crédit d'étude pour la mise en séparatif à Berlens, c'est terminé et on est dans les clous.

M. Silvio Keller revient sur le projet de déchetterie verte à l'entrée du village. Ce projet a été abandonné car les agriculteurs devaient investir la moitié, ce qui n'était pas possible pour eux. Il a donc été décidé de mettre les déchets verts à la déchetterie de Berlens. Les CHF 50'000.- ne seront pas dépensés, seulement CHF 1'700.-, pour des frais de géomètre et de préparation de mise à l'enquête.

Finances et impôts

Charges

- Report de recettes au bilan Frs. 74,533.90

Produits

- Report de dépenses au bilan Frs. 101,959.25

M. Roch-Philippe Charles explique que ces montants sont purement techniques.

Présentation du bilan

Ce document est consultable en détail sur le site internet de la commune. C'est très technique.

Il n'y a pas de questions.

M. le Syndic remercie particulièrement Mme Magali Oberson pour le bouclage des comptes et M. Roch-Philippe Charles pour son travail. Il donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.4. Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 8 avril 2026 en vue de l'étude des comptes 2025. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, de M. Charles, responsable des finances et de Mme Oberson, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 20 avril 2026.

Préambule

La Commission Financière n'a pas comme mandat légal le contrôle des comptes communaux, cette tâche est remplie par un organe de révision agréé. La Commission Financière examine tout de même les comptes, notamment en contrôlant leurs adéquations avec les budgets et elle prend connaissance du rapport de l'organe de révision.

1. Compte de résultats

Le compte de résultats 2025 présente un excédent de charges de CHF 114'745.03 pour un total de charges de CHF 513321028.25 soit un total de produits de CHF 5'217'283.22.

2. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie complète le compte de résultats en renseignant sur l'origine et l'utilisation des fonds. La variation de la trésorerie en 2025 est une diminution de CHF 8301493.05.

3. Compte des investissements

Le compte des investissements 2025 présente des dépenses effectives de CHF 101'959.25 qui ont été couvertes par des recettes de CHF 74'533.90 et par les disponibilités existantes pour le solde. A noter que les dépenses pour la cabane forestière se montent à CHF 235'846.25, ce montant ne figure pas dans ce compte car les investissements pour le patrimoine financier sont directement mis en plus-value au bilan.

4. Bilan

Les disponibilités financières à court terme au 31.12.2025 sont de CHF 2'245'385.26, en diminution de CHF 830'493.05, résultat dû principalement au remboursement partiel de l'emprunt envers des tiers pour CHF 900'000.-. Emprunt qui se monte désormais à CHF 1'000'000.-. A noter que les engagements hors bilan envers les associations de communes CO et RSG se montent à CHF 4'901'899.30, en diminution de CHF 210'516.95.

Commentaires

Pour rappel, les comptes 2024 présentaient une baisse d'encaissement des impôts ordinaires d'environ CHF 800'000.00 par rapport à 2023, laissant présager un effet extrêmement sérieux sur les réserves de trésorerie de la commune. Finalement les comptes 2025 qui reprennent CHF 350'000.00 sur ce poste, et qui bénéficient du passage de la facturation sur l'année civile pour les taxes sur les eaux, limitent bien les dégâts. Compte tenu du résultat, des charges et produits purement comptables, nous pouvons dire que les comptes 2025 bouclent à l'équilibre, ce qui est satisfaisant si l'on analyse ces comptes de manière isolés mais bien sûr très insuffisant si l'on se projette dans l'avenir avec les augmentations des charges liées attendues et celles provenant des investissements futurs planifiés.

Le flux de trésorerie indique que la commune a encaissé dans son activité d'exploitation (activité courante) CHF 296'513.80 de plus qu'elle n'a dépensé, résultat principalement dû aux taxes encaissées pour les eaux. La diminution de trésorerie finale provient essentiellement du remboursement de l'emprunt et de l'investissement pour la cabane forestière.

Conclusion

Pour conclure ce rapport, la Commission Financière propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2025 de la commune de Mézières en remerciant l'ensemble des intervenants qui ont participé à leur élaboration.

Il n'y a pas de question.

M. le Syndic remercie M. Davet et la Commission financière qui apporte un regard extérieur très pertinent et qui a sorti le conseil communal de sa zone de confort.

2.5. Approbation des comptes 2025

On peut procéder au vote. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes.

Au vote à main levée, les comptes de résultats 2025 sont acceptés

oui : 18 non : 0 abstentions : 7

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2025 sont acceptés

oui : 18 non : 0 abstentions : 7

3. Informations communales

M. le Syndic donne quelques informations concernant la prochaine législature.

Les conseillers seront assermentés ce vendredi à Romont. La première séance de conseil communal aura lieu le lundi 27 avril. C'est à cette occasion que seront officiellement désignés le syndic, le vice-syndic et les responsables des dicastères. Ce sera le doyen du Conseil, en l'occurrence M. Paul Majcherczyk, qui présidera cette séance.

Concernant les commissions, leurs compositions seront votées lors de l'assemblée constitutive qui se tiendra en juin, la date n'est pas encore fixée. Les membres actuels restent en fonction jusqu'à cette date. Toutes les personnes intéressées à intégrer l'une des commissions peuvent s'adresser au secrétariat ou à un membre du Conseil.

Les démissionnaires et les personnes désirant continuer sont :

Pour la commission financière, Mme Andrée L'homme et MM Denis Davet, Raphaël Läderach et Emmanuel Baechler démissionnent. M. Pascal Ruschetta est le seul à se représenter.

Pour la commission aménagement et construction, Mme Aline Savio et MM René Terreaux et Alexandre Gremaud démissionnent. Se représente, M. Jean-Marie Pittet.

Pour la commission de naturalisation, Mme Rosmarie Beuret et Gérard Menoud démissionnent. Se représentent Mmes Jana Quiñonez, Delphine Baudois et Isaline Keller.

Les démissionnaires seront remerciés lors de l'assemblée de constitution mais on peut déjà les applaudir se soir en guise de remerciement.

M. le Syndic rappelle qu'il s'agit d'une élection et que les personnes qui se représentent ne sont pas automatiquement reconduits.

M. Denis Davet demande si le doyen est la personne qui a fait le plus longtemps au conseil.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la personne la plus âgée.

4. Divers

La parole est à l'assemblée.

M. Michel Mettraux constate avec plaisir que la gestion des projets se fait avec modération, contrairement à certaines communes où la multiplication des projets génère des dépenses dans tous les sens, sans beaucoup de résultats. Et là, le fait de limiter les analyses du bâtiment parce que l'on n'est pas encore au clair sur l'usage, c'est une belle prudence. On ne dépense pas un budget parce qu'il est là. Ça fait plaisir à voir.

M. le Syndic indique que les gens accusent parfois le conseil d'être lent dans ce projet d'ancienne école. Un groupe de travail a été constitué. Dans la première discussion, si on avait foncé, on aurait ouvert un restaurant, car c'était la première idée. Puis, il a été observé alentours que beaucoup de tenanciers

arrêtaient ou tombaient en faillite. Aujourd'hui, on est à l'opposé de cette idée. Il faut donc se donner le temps de la réflexion. Les successeurs continueront certainement dans cette optique-là et aussi à respecter les finances parce que c'est ça qui fait avancer.

Il n'y a plus de questions.

M. le Syndic adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes qui, tout au long de l'année, s'investissent pour le bon fonctionnement de la commune : le personnel administratif, de voirie et de conciergerie, le personnel de l'AES, les membres des commissions et des groupes de travail.

Il remercie tout particulièrement ses collègues du conseil qui lui ont fait l'honneur de le placer au bout de la table pendant ces 3 dernières années. C'était pour lui une grande chance d'appliquer la démocratie, car il est précieux de pouvoir discuter avec des personnes qui ont des avis opposés et de réussir à trouver des compromis, pour avancer tous ensemble.

Le préambule de La constitution fédérale prévoit de renforcer la démocratie et se termine avec la phrase suivante : « La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».

C'est sur cette phrase qu'il termine son message, il faut continuer ensemble que ce soit dans le législatif ou dans l'exécutif à prendre soin de toutes et tous sans laisser personne au bord du chemin.

Il remercie également les citoyennes et citoyens pour leur présence et leur confiance en l'équipe communale.

Le Vice-Syndic, M. Silvio Keller, prend la parole :

Mesdames messieurs,

Ce soir cette assemblée est spéciale pour 3 de nos membres du Conseil communal. Elle est spéciale parce qu'elle marque la dernière séance pour notre Syndic, Daniel Droux, pour notre Responsable de la culture, du culte et des loisirs, Céline Python, ainsi que pour notre Responsable des constructions et de l'aménagement du territoire, Marie-Claude Maillat Jobin.

Après plusieurs années passées au service de notre commune, ils ont décidé qu'il était temps de passer le relais et de consacrer un peu plus de temps à leur vie privée, à leur famille, à eux même.

Ils ont décidé de retrouver une vie normale : des soirées sans dossiers, des weekends sans mails et des discussions sans ces mots récurrents tels que : normes, budget, lois et règlements.

Il est vrai que l'engagement public demande beaucoup de temps, de l'énergie, beaucoup de patience et parfois même des nerfs d'acier. Au fil des années, chacune et chacun à beaucoup donné à notre grande famille communale.

Ensemble nous avons débattu, réfléchi, cherché des compromis, défendus nos idées avec passion et il faut l'avouer, il nous est arrivé de ne pas être tous du même avis. Mais c'est justement ce qui fait la richesse d'un conseil : des échanges francs, des discussions animées, de l'écoute, du respect et au final, la volonté de faire avancer notre commune.

Mais tout ceci à toujours fini par un verre en commun en fin de conseil, chacune et chacun sachant que seule une entente cordiale permet de conduire efficacement une commune.

Alors au nom de mes collègues et de moi-même, Daniel, Céline, Marie-Claude, je tiens à vous remercier très chaleureusement pour votre engagement, votre disponibilité, votre investissement et pour tout ce que vous avez apporté à notre commune.

Merci à vous trois et profitez bien de votre nouvelle vie sans ordre du jour.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin demande également la parole :

Chères citoyennes, chers citoyens,

Chers collègues,

D'ici quelques jours, mon mandat en tant que conseillère communale arrivera à son terme. J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger aux côtés des dix conseillers communaux engagés durant la législature 2021-2026 pour notre commune de Mézières.

C'est à l'automne 2020 que j'ai été sollicitée pour la troisième fois afin d'intégrer l'exécutif communal, c'est Jean-Claude Raemy qui a réussi à me convaincre ! Et je l'en remercie !

J'ai exercé mon rôle avec enthousiasme et énergie, en tant que responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, des permis de construire, des bâtiments communaux et de l'énergie. Ce mandat m'a permis de m'investir concrètement dans l'évolution et le développement de notre commune. Je l'ai rempli en y apportant toute mon expérience professionnelle d'architecte, et au plus près de ma conscience.

Ces dernières années, plusieurs projets ont vu le jour. Au-delà de leur diversité, ils ont tous été guidés par une même volonté : créer des lieux de vie, favoriser les rencontres et renforcer le lien entre les habitants. Que ce soit à travers la place de Berlens, pensée pour petits et grands, l'installation d'une crèche dans l'école de Berlens, le coin de rencontre de la fontaine à Mézières, la cabane forestière, dont les aménagements extérieurs avec un coin feu ont débuté aujourd'hui même et encore l'entretien et la valorisation de nos bâtiments communaux, chaque réalisation s'inscrit dans cette dynamique de convivialité et de qualité de vie au service du bien-être de tous.

Parallèlement, lors de cette législature, nous avons cherché à innover et à accompagner les citoyens dans la transition écologique et énergétique, tout en soutenant l'attractivité économique, culturelle et touristique de notre commune. Car au fond, c'est cet équilibre entre développement, durabilité et qualité de vie qui fait la richesse de Mézières.

Notre commune bénéficie d'un cadre de vie privilégié, d'un patrimoine précieux et d'un tissu économique diversifié. Ces atouts doivent continuer à être valorisés avec cohérence et responsabilité.

Pour la nouvelle législature, je formule le souhait d'une vision collective ambitieuse, tournée vers l'avenir, et d'un développement harmonieux de notre territoire, au service de toutes et tous.

Je quitte le conseil communal avec confiance, car avec la création, depuis l'été dernier, d'un service technique et l'engagement de Mme Laurence Hayoz, qui est une professionnelle de la construction, la commune dispose de nouvelles compétences au service de la population.

Je tiens à adresser mes plus sincères félicitations aux nouveaux élus. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions, ainsi que du plaisir et de l'engagement dans leur mission au service de la commune. Je les encourage à collaborer activement avec la population pour les projets futurs, dont la transformation de l'école de Mézières et la réalisation d'une zone de jeux pour le village de Mézières également.

Enfin, je remercie chaleureusement mes collègues, les collaborateurs communaux, les membres des commissions de l'aménagement du territoire et de l'énergie dont j'étais en charge, les membres du groupe de travail pour l'école de Mézières, et je vais citer les membres qui démissionnent, tout en les remerciant grandement pour leur collaboration et leur engagement : Aline Savioz-Golliard, René Terreaux, Alexandre Gremaud et Olivier Jaquet, ainsi que l'ensemble des citoyennes et citoyens pour leur confiance, leur soutien et la qualité des échanges durant ces 5 années.

Je garderai de ce mandat de très beaux souvenirs, et reste profondément attachée à notre commune, je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic clôt l'assemblée et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h21.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Roch-Philippe Charles

La Secrétaire

Corinne Pichonnat